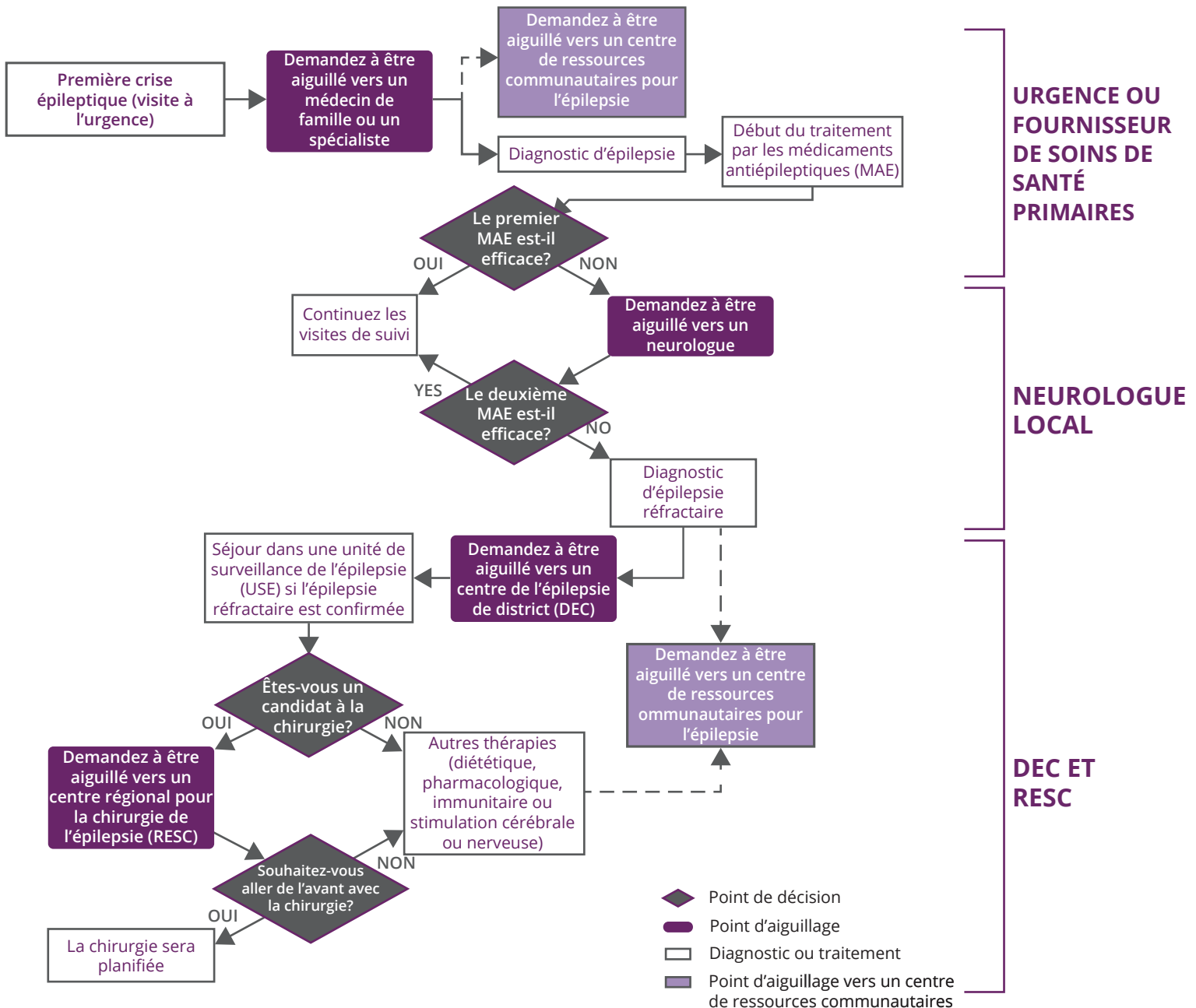




# DIAGNOSTIC, TRAITEMENT ET PROCESSUS D'AIGUILLAGE

Cet organigramme résume le traitement et le processus d'aiguillage recommandés si vous avez reçu un diagnostic d'épilepsie. À chaque étape, vous et vos fournisseurs de soins de santé pouvez discuter des options de traitement pour prendre une décision qui vous convient le mieux.



Adapté de la série de lignes directrices en matière d'épilepsie élaborée par les Services ontariens des soins aux malades en phase critique. L'ensemble complet de lignes directrices peut être consulté à [OntarioEpilepsyGuidelines.ca](http://OntarioEpilepsyGuidelines.ca).